

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 695**

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE 78

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« cela »

les mots :

« ce projet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.